

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 23 Octobre 2025

Délibération n°087D2025

Objet : Finances – Créances éteintes

Secrétaire de séance : Monsieur BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 58	Votants : 64	Absents/Excusés : 57
Date convocation : 16/10/2025		Date de l'affichage : 16/10/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois d'Octobre, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, FROMAGEOT Isabelle, GODARD Céline, GOTTI Nadine, KLEIN Sandrine, NICOLODI Julia, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise.
Messieurs BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BRETON Stéphane, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, FREROTTE Denis, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, GUICHARD Olivier, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Vincent, MEILLIEZ Bernard, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VIE Jean-Claude

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames FINELLO Lydie (pouvoir à JACQUARD Gilles), GAURIER Isabelle, HERBIN Bernadette (pouvoir à DYON Patrick), LALLEMAND Sandrine, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, ROSSETTI Corinne (pouvoir à GOUVERNET Jean-Claude)
Messieurs BERGERAT Gérard, BOURGOIN Michel (pouvoir à CHAUCHEFOIN Daniel), DZIUBANOWSKI Alain, JOANOT Pascal (pouvoir à LORPHELIN Claude), LAURENT François, LOYER Gilles (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), MARTIN Bernabé, THIERRY Clément

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°087D2025
(Page 2 sur 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 014D2025 en date du 26 Mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Considérant les éléments exposés par la Trésorerie Troyes Agglomération, permettant de se prononcer sur l'admission en non-valeur de certaines créances, et d'assurer une sincérité budgétaire,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances telles que jointes en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document correspondant.

DECIDE que les crédits budgétaires nécessaires sont virés du compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » au compte 6542 « créances éteintes ».

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).

- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)

- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2025.10.24 20:40:02 +0200
Ref:9726353-14651884-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON

53200_RV41_ETAT_RESTES_A_RECOUV

_010036 SGC TROYES

CREANCES ETEINTES C/6542

Exercice	N° de pièce	Date PEC	N° d'ordre	Nom du débiteur	Montant du principal	Reste à recouvrer	
2022	T-93 R-920 A-242	24/05/2022	1	jeanjan sarl	360	360	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIF SUITE LJ
2022	T-93 R-920 A-264	24/05/2022	1	l amaro eurl	119,67	119,67	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIF SUITE LJ
2022	T-93 R-920 A-341	24/05/2022	1	p et s concept sas	84,69	84,69	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIF SUITE LJ
2023	T-117 R-21 A-285	11/05/2023	1	les gourmand 10 sas	1540	1540	LJ
2022	T-93 R-920 A-273	24/05/2022	1	moulin dosches	240	240	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIF SUITE LJ
2022	T-93 R-920 A-294	24/05/2022	1	les jolis coins sarl	360	360	LJ
2023	T-117 R-21 A-264	11/05/2023	1	moulin dosches	240	240	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIF SUITE LJ